

Service instructeur
Service Environnement et Agriculture

N° 6el 2607

Service consulté

**Désignation des Conseillers Généraux
au sein des associations foncières**

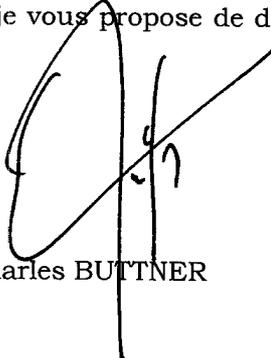
Résumé : Il est demandé de désigner un Conseiller Général qui siègera en qualité de membre du bureau de l'association foncière de GRUSSENHEIM.

Le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 a modifié les dispositions applicables aux associations syndicales. Il prévoit notamment qu'un Conseiller Général est désormais membre des bureaux des associations foncières.

Dans le cadre du renouvellement du bureau de l'association foncière de la commune de GRUSSENHEIM, le Préfet me demande de désigner un Conseiller Général.

Dans la mesure où cette commune relève de son canton, je vous propose de désigner, avec son accord, M. Eric STRAUMANN.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer


Charles BUTTNER